

2024-02-29-02 : Désignation de représentants au sein du comité de suivi du SCoT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Alain BOURRIER, Dominique MENARD, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Dominique MENARD donne pouvoir à Yamina RIOU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :43
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/02/2024
Date d'affichage:

11 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240229-2024-02-29-02-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les statuts du PETR de l'Anjou Bleu ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

VU l'avis de la Conférence des Maires en date du 8 janvier 2024 ;

CONSIDERANT que le PETR a fait savoir, que dans le cadre de la révision du ScoT du Pays de l'Anjou Bleu, certains élus ont souhaité étoffer la gouvernance de la révision du ScoT à travers son comité de suivi afin d'assurer une meilleure représentativité des communes rurales ;

CONSIDERANT que dans cette optique, il est demandé que soit ajouté un représentant par EPCI au sein du comité de suivi du Scot, ce représentant devant être issu d'une commune hors polarité du ScoT, en dehors d'une commune nouvelle ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De désigner Mme Juanita Foucher comme représentante titulaire au sein du comité de suivi du ScoT ;
- De désigner Mme Virginie Guichard comme représentante suppléante au sein du comité de suivi du ScoT ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 février 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président



Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240229-2024-02-29-02-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.